

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de VILLECROZE

04 94 67 33 98

bibliotheque@mairie-villecroze.fr

<https://bibliocroze.tumblr.com/>

Facebook : @bibliothequevillecroze

Charte pour le prêt de liseuses

Cette charte a pour but d'encadrer le prêt et l'utilisation de liseuses par les usagers de la bibliothèque.

Elle complète le règlement intérieur de la bibliothèque.

Conditions de prêt

Le prêt de liseuses est réservé aux adhérents majeurs de la bibliothèque municipale de Villecroze.

Le prêt est consenti pour une durée de 3 semaines.

Il concerne :

- la liseuse proprement dite
- le câble de charge USB
- la boîte de rangement.

L'emprunt et le retour du matériel ne sont possibles qu'en présence de Muriel Mathelet, responsable de la bibliothèque.

Le matériel prêté est vérifié devant l'emprunteur au moment du prêt et au moment du retour.

Conditions d'utilisation

La liseuse prêtée contient des livres numériques, chargés préalablement par la bibliothèque.

L'emprunteur s'engage à :

- ne pas modifier les documents chargés sur la liseuse
- ne pas modifier la configuration de la liseuse.

Pour charger la liseuse si la batterie commence à se vider, il faut la connecter à un ordinateur via le câble prévu à cet effet. Pour la déconnecter, le processus est le même que pour une clé USB : il faut d'abord éjecter la liseuse (icône Retirer le périphérique sous Windows, procédure d'éjection sous Mac) avant de débrancher le câble.

Engagement de l'emprunteur et garanties

En cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel, c'est-à-dire de la liseuse et/ou du câble de charge USB, l'emprunteur s'engage à rembourser le matériel suivant sa valeur de remplacement à neuf.

En dépôt de garantie, l'emprunteur fournit à la bibliothèque une photocopie de sa pièce d'identité en cours de validité et un relevé d'identité bancaire (RIB) à son nom. Ces documents lui seront restitués au retour du matériel.

Acceptation de la charte

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et en accepte les conditions.

NOM :

PRÉNOM :

Fait à Villecroze, le.....

Signature